L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, 73 RUE D[E] CHARTRES
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 27 JANVIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ABBAYE DE PLOGASTEL.

V.

DEUX CŒURS POUR UN AMOUR.

Suite.

Et le futur général de l'insurrection, dont le nom était alors presque inconnu, disparut en remontant vers le village. Marcof revint à ses deux compagnons, et tous trois s'élancèrent à bord du lougre.

Marcof leur donna des armes et des munitions, puis ils mirent un canot à la mer, et, s'embarquant tous trois, ils poussèrent vigoureusement au large.

—Sur quel point de la côte mettons-nous le cap? demanda Keinec en armant un aviron.

—Sur la baie des Trépassés, répondit Marcof.

—Nous allons à la grotte de Carfor?

—Oui.

—Dans quel but?

—Dans le but de forcer le sorcier à nous dire où on a conduit Yvonne, répondit Marcof; et, par l'âme de mon père, il le dira, j'en réponds!

Keinec et Jahoua, se courbant sur les avirons, nageaient avec force pendant que Marcof tenait la barre.

En reconnaissant le chevalier de Tessy pour l'homme qui enlevait Yvonne, le tailleur de Fouesnan ne s'était pas trompé.

Ainsi que cela avait été convenu entre lui et Carfor, le chevalier, accompagné d'un domestique, sorte de Frontin qui avait dix fois mérité les galères, était venu se poster sur la route de Penmarckh.

Carfor avait compté se glisser dans le village, et, sous un prétexte quelconque, isoler Yvonne, s'en faire suivre ou l'enlever.

Il pénétrait dans le verger de la maison d'Yvon, lorsqu'il entendit le vieillard donner à sa fille l'ordre d'aller au-devant de Jahoua.

Le hasard servait donc le berger beaucoup mieux qu'il n'aurait pu l'espérer.

En conséquence, il se retira vivement et courut dans les genêts prévenir le chevalier. Tous trois se tirent prêts, et, ainsi qu'on l'a vu, ils accomplirent leur audacieux projet sans éprouver la moindre résistance.

A peine le chevalier fut-il à cheval, que Carfor et le valet gagnèrent la grève par le sentier des falaises. Pour première précaution ils coupèrent les amarres du canot de Keinec, le seul qui se trouvât sur la côte. Puis ils allèrent à la crique et armèrent promptement une embarcation préparée d'avance. Cela fait, ils attendirent.

Le chevalier ne tarda pas à arriver avec la jeune fille. Il sauta à terre. Le valet prit le cheval et le conduisit dans une grange dont la porte était ouverte. Ensuite ils s'embarquèrent.

Carfor, assez bon pilote, dirigea l'embarcation, et ils franchirent hardiment les brisants.

Yvonne s'était évanouie de nouveau, et cette circonstance, en empêchant la jeune fille de se débattre et de crier, facilitait singulièrement leur fuite.

En moins d'une heure, ils doublèrent la baie des Trépassés et mirent le cap sur l'île de Seint; mais, arrivés à la hauteur d'Audierne, ils coururent une bordée vers la côte.

Le vent les poussait rapidement. Ils abordèrent dans une petite baie déserte.

Le comte de Fougueray les y attendait avec des chevaux frais.

—Eh bien? demanda-t-il au chevalier en lui voyant mettre le pied sur la plage.

—J'ai réussi, Diégo, répondit celui-ci.

—Bravo! A cheval, alors!

—A cheval!

—Et la belle Bretonne?

—Elle est toujours évanouie.

—Viens! Hermosa a tout préparé pour la recevoir. Débarrasse-toi d'abord du berger.

—C'est juste.

Et le chevalier, emmenant Carfor à l'écart, lui remit une nouvelle bourse complétant la somme promise.

—Maintenant, lui dit-il, tu peux partir.

—Quand vous reverrai-je? demanda Carfor.

—Bientôt: mais il ne serait pas prudent que nous ayions une conférence avant quelques jours.

—Vous m'écrirez?

—Oui.

—La lettre toujours dans le tronc du grand chêne?

—Toujours.

—Bonne chance, alors, monsieur le chevalier.

—Merci.

Le chevalier et le comte se mirent en selle.

Le chevalier prit Yvonne entre ses bras, et, suivis du valet, ils s'éloignèrent rapidement.

Carfor les suivit des yeux un instant et se rembarqua.

Il revint vers la baie des Trépassés......

La route qu'avaient prise le comte et le chevalier s'enfonçait dans l'intérieur des terres.

Le chevalier pressait sa monture.

—Corbleu! fit le comte en l'arrêtant du geste. Pas si vite, Raphaël, et songe que le cheval porte double poids.

—J'ai hâte d'arriver, répondit le chevalier.

—Nous ne courons aucun danger, très cher, et nous avons devant nous une des plus belles routes de la Bretagne.

—Je voudrais être à même de donner des soins à Yvonne. Voici près de trois heures qu'elle est sans connaissance, et cet évanouissement prolongé m'effraye.

—Bah! sans cette pâmoison venue si à propos, nous ne saurions qu'en faire.

—N'importe, hâtons-nous.

—Soit, galopons.

—Dis-moi, Diégo, reprit Raphaël après un moment de silence, tu es content de l'asile que tu as trouvé?

—Enchanté! Personne ne viendra nous chercher là.

—C'est un ancien couvent, je crois?

—Oui, très cher. Les nonnes en ont été expulsées par ordre du département, et j'ai obtenu la permission de m'y installer à ma guise. Or, à dix lieues à la ronde, tout le monde croit le cloître inhabité.

—N'y a-t-il pas des souterrains?

—Oui; et de magnifiques.

—C'est là qu'il faudra nous installer.

—Sans doute; et j'ai donné des ordres en conséquence.

—Est-ce que tu as commis l'imprudence d'emmener nos gens avec toi?

—Allons donc, Raphaël; pour qui me prends-tu? Emmener nos gens!.... quelle folie! Hermosa est seule là-bas avec Henrique, et nous n'aurons avec nous que le fidèle Jasmin.

Et du geste le comte désignait le valet qui suivait.

—Très bien, fit le chevalier.

—Jasmin! appela le comte.

—Monseigneur? répondit le laquais en s'avançant au galop.

—Prends les devants, et préviens madame la baronne de notre arrivée.

Jasmin obéit; et, piquant son cheval, il partit à fond de train.

—J'aperçois les clochetons de l'abbaye, dit alors le comte.

—Ah! Yvonne revient à elle! s'écria le chevalier.

La jeune fille, en effet, venait de rouvrir ses beaux yeux.

Elle promena autour d'elle un regard étonné.

La nuit était sur son déclin, et l'aurore commençait à blanchir l'horizon.

Yvonne poussa un soupir.

Puis sa tête retomba sur sa poitrine, et elle parut succomber à un nouvel évanouissement.

Mais cette sorte de torpeur dura peu.

Elle se ranima insensiblement et fixa ses yeux sur l'homme qui la tenait entre ses bras.

Alors elle se jeta en arrière, et, rassemblant toutes ses forces, elle s'écria:

—Au secours! au secours!

—Qu'est-ce que je disais? fit le comte. Mieux la valait évanouie; heureusement nous sommes arrivés.

Les cavaliers, en effet, entraient en ce moment dans la cour d'une vaste habitation, dont le style et l'architecture indiquaient la destination religieuse.

VI

L'ABBAYE DE PLOGASTEL.

L'abbaye de Plogastel, située à quelques lieues des côtes, dans la partie sud-ouest du département du Finistère, était depuis longtemps le siége d'une communauté religieuse, ouverte aux jeunes filles nobles de la province.

Les pauvres nonnes, peu soucieuses des affaires du dehors, vivaient en paix dans leurs étroites cellules, lorsque l'Assemblée constituante d'abord, et l'Assemblée législative ensuite, jugèrent à propos de désorganiser les couvents et d'exiger surtout ce fameux serment à la constitution, qui devait faire tant de mal dans ses effets, et qui était si peu utile dans sa cause.

L'abbesse du couvent de Plogastel refusa fort nettement de reconnaître d'autre souveraineté que celle du roi, et ne voulut, en aucune sorte, se soumettre à celle de la nation.

Comme on le pense, cet état de rébellion ouverte ne pouvait durer.

Les autorités du département délibérèrent, décrétèrent et ordonnèrent.

En conséquence de ces délibérations, décrets et ordonnances, les bonnes furent expulsées de l'abbaye, le couvent fermé, et la propriété du clergé mise en vente.

Aucun acquéreur ne se présenta.

L'abbaye resta donc déserte.

Le comte de Fougueray, en apprenant par hasard tous ces détails, résolut d'aller visiter l'abbaye de Plogastel.

[illegible]

D'anciens [illegible] dans la campagne [illegible] inconnus [illegible]

Le [illegible]

En quelques heures, il eut tout fait préparer [illegible]

En arrivant dans la cour, les deux hommes mirent pied à terre.

Le chevalier enleva Yvonne [illegible]

[illegible]

ble les amoureux et leurs donzelles!..... Celle-ci me fend les oreilles avec ses criailleries. Sang du Christ! nous [illegible]

[illegible] répondit le chevalier.

[illegible]

Le chevalier avait [illegible] magnifique fauteuil brodé au petit point.

Mais la jeune fille, s'échappant de ses bras et poussant des cris inarticulés, se précipita vers la porte.

—Holà! ma mignonne..... dit-il, on ne nous quitte pas ainsi! C'est que, par ma foi! elle est charmante cette tourterelle effarouchée, continua-t-il en regardant attentivement la pauvre enfant.

—Que faire pour la calmer? demanda le chevalier.

—Rien, mon cher; une déclaration d'amour ne serait pas de mise. La fenêtre est grillée, sortons et enfermons-la; nous reviendrons, ou plutôt tu reviendras plus tard. D'ici là, nous consulterons Hermosa, et tu feras ce qu'elle te dira.

—Soit, répondit le chevalier; maintenant que la petite est ici, je ne crains plus qu'elle m'échappe, et j'ai, pour la revoir, tout le temps nécessaire. D'ailleurs, [illegible]

[illegible] Les pleurs d'une jolie femme t'ont toujours attendri..... témoin notre dernière aventure dans les gorges de Tarente. Voie, pourtant, si je t'avais écouté et que nous eussions épargné cette petite Française, où en serions-nous aujourd'hui? Tu porterais encore la veste déguenillée du lazarone Raphaël, et peut-être même, ajouta-t-il en baissant la voix, bien qu'il parlât toujours italien, et peut-être même ramerions-nous à bord de quelque tartane de Sa Majesté le roi de Naples.

Le chevalier frissonna involontairement en entendant ces paroles si étranges; puis, jetant un coup d'œil sur Yvonne qui était agenouillée et priait avec ferveur:

—Viens! dit-il.

Les deux hommes sortirent et poussèrent les verrous extérieurs. Il traversèrent un long corridor et pénétrèrent dans une sorte d'anti-chambre ornée de boiseries d'argent massif.

Trois portes différentes s'ouvraient sur cette pièce.

Le comte souleva familièrement une portière en s'effaçant pour livrer passage au chevalier.

—Entre, mio caro! fit-il railleusement. Hermosa se plaint de ne pas t'avoir vu depuis vingt-quatre heures!

La nouvelle pièce sur le seuil de laquelle se trouvaient Diégo et Raphaël (car désormais nous ne leur donnerons plus que ces noms qui sont véritablement les leurs) cette nouvelle pièce, disons-nous, servait évidemment d'oratoire à l'abbesse de Plogastel.

Elle avait encore conservé une partie de ses somptuosités. Une tenture en soie de couleur violette, toute parsemée d'étoiles d'argent, tapissait les murailles.

Des vitraux admirablement peints ornaient les fenêtres ogivales.

Deux tableaux de sainteté, chefs-d'œuvre des grands-maîtres italiens, étaient appendus aux murs.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 26 janvier 1871.

Le marché monétaire n'a guère changé. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales, sont cotés à 10 à 12 pour cent par an; le papier hypothécaire à 10 à 11 par an le No 1 et 12 à 14 le No 2.

La Compagnie de chemin de fer Crescent City a déclaré, hier, un dividende de 15 pour cent, qui sera payé aux actionnaires le 15 février.

L'or a ouvert à 110 3/8 à 110 5/8 contre 110 1/2 à New York, et fermé à 110 3/8 à 110 1/2 contre 110 1/2 à New York. On a vendu $5000, $5000, $10,000 et $25,000 à 110 3/8, $5000 à 110 1/2, $10,000 à 110 3/8 à 110 1/2, $1000 à 110 7/16, $1500, $5000 et $2000 à 110 5/8. — On n'a pas annoncé de ventes d'argent.

Le change Sterling a légèrement fléchi avec l'or. Les opérations se sont élevées à environ 75,000 livres, dont — connaissement et clear à 119 1/4, 119 3/8 et 119 1/2, [illegible] connaissement à 119 1/2, 5000 clear No 1 à 119 1/2 à 119 5/8, 35,000 connaissement No 1 et clear à 119 1/2 à 119 3/4, 6000 clear No 1 à 119 3/8, 8000 à 119 1/2 connaissement No 1 à 108 1/2, en or. Le Sterling est coté à 119 1/4 à 119 3/8 et 119 3/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 120 1/4 à 120 1/2 le change de banque. Dans le change sur France, une petite somme, en change de commerce, s'est vendue à 4 73 3/4.

Le change américain a été calme et ferme. Les banques ont tiré des traites à vue sur New York, pour remise, à 1/4 d'escompte; une d'elles a demandé 1/8. Les transactions comprennent: $15,000 de banque, à vue sur New York, $20,000, $25,000, $25,000, $25,000 et $30,000 de banquiers à 5/16 d'escompte, $15,000 et $40,000 en change de commerce, et $20,000 de banquiers à 11/32, $12,000 et $30,000 en change de commerce à 3/8, $5000, à vue sur Boston, au même taux.

Quelques-unes des banques ont tiré des checks sur New York à 1/8 d'escompte.

7 actions du chemin de fer Crescent City se sont vendues à $71, avec dividende; 25 de la compagnie d'Engrais à $24 25; 500 de la compagnie de levées de la Vallée du Mississippi à 5 cents et 1000 à 8 cents.

Les bonds sept pour cent de la ville ont été en demande et ont haussé. Les ventes de bonds comprennent $7000 de bonds 10 pour cent de la ville à —, $4500 d'anciens bonds sept pour cent de la ville à 71 3/4, $4000 de nouveaux dito, à 69 1/2, $500, $5000 et $2000 dito, à 69 3/4, $500 et $3500 dito, à 69 7/8, $1000 et $5000 dito, à 70 et $2000 dito, à 70 1/8.

Les nouveaux mandats de l'Etat se sont affermis, mais les offres ont été rares. Les seules transactions annoncées sont: $600 à 72 1/2 et $2500 à 73 1/4.

Plus tard.

On a vendu, ce soir, au board des courtiers—$5000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville à 70 cents, et 50 actions de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi à $3 3/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi, 26 janvier 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5150 balles prises à des prix irréguliers, plus élevés et qui ont montré une hausse de ¼ à ½ c. Nous cotons low ordinary 11 à 11¼ c, ordinary 12¾ à 12¾ c, good ordinary 13½ à 13¾ c, low middling 14½ à 14¾ c, middling 15 à 15¼ c, strictement middling 15¾ à —, et good middling à — à 15¾ c.

Le marché a ouvert sous l'empire des prix antérieurs, lesquels, sur la foi de télégrammes de Liverpool et de New York, ont haussé de ¼ c, mais, subséquemment, la demande a perdu de son animation et les taux ont clos à une hausse en moyenne de ¼ c ou à peine plus. Au plus haut point le strict good middling a commandé 13¾ c et le strict low middling 14¾. Un style intermédiaire entre le low middling et le middling s'est vendu à un prix aussi élevé que 14⅞, mais une qualité pareille a été offerte, à la cloture à 14¾ c.

Les recettes, proprement dites, depuis hier soir ont embrassé 2519 balles contre 5125 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 40993 balles contre 41683 dans le même laps de temps la semaine dernière et 36247 l'an dernier, et depuis le 31 août 691240 balles contre 580437 l'an dernier.

Les exportations d'aujourd'hui ont embrassé 3154 balles à destination de Liverpool 1961 à destination de Cork pour y attendre des ordres et 606 à destination de Santander.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal	8696	
Arriv. dep. le dern. état	8969	
Arrivé précédemm	732170	741139
		761835
Expédié aujourd'hui	5741	
Expédié précédemment	572549	578290
Stock en mains et à bord		183545

SUCRE—Reçu aujourd'hui 506 boucauts. La demande des meilleures qualités de sucre est très bonne à peu près aux prix antérieurs et tous les stocks s'écoulent à 5— à 5⅛ cts pour l'inférieur, 6 à 6⅞ cts pour le commun, 7 à 8½ pour le bon commun 7¾ à 8½ pour le fair à good fair, 8⅞ à 9 cents pour le fully fair, 9¼ à 9⅜c pour le prime, — c pour le strictement prime, 10 à 10¼ c pour le strictement prime à choix, 7¼ à 10 pour le seconds 10¼ à 11¼ c pour le jaune clarifié, et 11¼ à 12⅛ c pour le blanc.

MÉLASSE—Reçu ce matin 850 barils. La bonne mélasse est en demande, mais les mauvaises qualités sont calmes. Les prix sont les mêmes que ceux d'hier. Presque tous les envois arrivés se sont vendus. Cotes: inférieure à 20 à 25 cts; 30 à 35 pour la commune; 40 à — c pour la belle, 43 à 45 pour la prime, strictement prime 50 à 53 c, le gallon. Il n'y a pas de mélasse de choix sur le marché.

FARINE—Le stock en mains est faible. Il est estimé en totalité à 35,0 0 barils, et consiste principalement en bon triple et choix. Les autres qualités sont comparativement rares. La demande pour le commerce de même que pour l'exportation pour Cuba est bonne et environ 5500 barils de l'article se sont vendus de la manière suivante: 200 et 100 de double extra à $6 50, 600 barils à $6 50 pour la double extra et $6 62½ à 7 pour la triple et la triple extra de choix, 100 de triple extra à $6 62½, 200 et 560 de bon triple extra à $6 75, 300 d'extra de choix à $6 80, 600 d'extra de choix à $7, 100 de triple extra à $7 20, 2500 de triple extra bonne à choix à $7 25 à $7, 200 de triple extra de choix à $7 25 et 150 d'extra de choix à $8 25 le baril.

MAÏS—Stock faible et prix fermes. Les envois arrivés sur le Bas et des barges ne sont pas encore déchargés, partant, le marché manque encore de l'article. Vente de 300 et 700 sacs de jaune à 75c. Le blanc est coté à 80 c le boisseau.

AVOINE—Rare et les prix de l'article sont plus élevés. 60 et 70 sacs vendus à 70c le boisseau.

SON—Calme et est coté à $1 30 à $1 40 les cent livres.

PORC—Hier soir—mais on ne l'avait pas rapporté, il s'est vendu 60, 100 et 250 barils de mess à $23 75 le baril. Aujourd'hui, les détenteurs demandent $22, et il s'est vendu 40 barils de mess à — prix. Le détail se fait à $23 25 à $23 50 le baril.

SAINDOUX—Ferme et bonne demande; vente de 155 tierçons de [illegible] à 13⅛ c; le raffiné est tenu à 13 c; le saindoux en barrils est coté à 13½ à 14½ c la livre.

BACON—Calme. Les détenteurs demandent 10¼ à la livre d'épaules; 13¼ c pour les côtés clear ribbed, 13 c pour les côtés clear et 15 à 17½ c pour les jambons sucrés en sacs. Il s'est vendu des épaules à 10¼ c.

FOIN—Calme à $30 pour le prime et $8 pour la qualité de choix.

VIANDES SALÉES A SEC—Les épaules sont cotées au grand 9¼ c la livre.

[illegible] BACON—L'article se vend 16 c pour celui du Nord et 16 à 17 c pour celui de l'Ouest.

[illegible]

FARINE DE MAÏS—Calme et stable à $3 50 le baril de farine de choix séchée au four, prise en magasin.

Prix de [illegible] n'ont pas changé. Le Goshen de choix vaut 41 à [illegible] le commun du Nord 25 à 28 [illegible] et le bon à choix de l'Ouest 28 à 31 c, le [illegible] 19 à 21 c la livre.

FROMAGE—Le Western factory est en bonne demande à 16 [illegible] c la livre. Le reserve [illegible] 15 c. English dairy 17 à [illegible] c la livre.

Département des Finances.

Hôtel de Ville — Nlle-Orléans, 3 janvier 1871.

Les licences pour 1871 sont maintenant dues et prêtes à être livrées à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes qui ont un commerce, [illegible]

[illegible]

JOHN E. WALTON,
Administrateur des finances.

Avis aux [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
[illegible]

AUX CANDIDATS DU PREMIER DISTRICT NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

MON BUREAU No 3 RUE CARONDELET [illegible] 1871 pour la collecte des Taxes [illegible] de 1871. Toutes les personnes qui négligeront de régler dans les vingt jours après le premier de février, seront poursuivies selon la loi. Les personnes [illegible] payer des licences sont particulièrement requises d'y satisfaire et prévenues que, le payement, attendu que les poursuites dans ces cas sont très-sommaires à l'égard des licences.

GEORGE A. SHERIDAN,
Collecteur des Taxes, Premier District,
Ville de la Nlle-Orléans.

Avis aux Contribuables du Deuxième District.

LES contribuables du Deuxième District sont prévenus que mes bureaux seront ouverts, le 1er février prochain, pour la perception des taxes d'Etat de 1870 et des licences d'Etat de 1871. Ceux qui ne se seront pas conformés à cet avis avant le 21 février prochain seront poursuivis conformément à la loi.

L. E. LEMARIÉ,
Percepteur des taxes d'Etat,
2me District.

Bureaux de la Compagnie du Gaz d'éclairage de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1870.

DANS une assemblée du Conseil des Directeurs tenue le mercredi, 21 décembre, il a été déclaré un dividende de dix piastres par action sur les bénéfices de l'exercice des six derniers mois. Le dit dividende est payable aux porteurs d'actions [illegible]

W. S. BROWN, Trésorier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de treize Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 6 février prochain, de midi à deux heures de l'après-midi.

H. L. FRÈRE, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY, Caissier.

Manufacture de Coton de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de cinq Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 22 de la rue Carondelet, coin Commune, le LUNDI, 6 février, de midi à 2 heures de l'après-midi.

GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

Manufacture de Coton de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1871.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le JEUDI, 2 février 1871, à midi, au No 22 de la rue Carondelet, coin Commune.

GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.

Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane.

LES coupons d'intérêt sur les bonds de cette Compagnie, échéant le 1er février 1871, seront payés à cette date, ou auparavant, sur présentation, aux bureaux de la Compagnie, No. 46 de la rue du Camp, tous les jours de 9 à 2 heures de l'après-midi.

D. POCHELU, Secrétaire.

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane.

L'ÉLECTION annuelle de neuf Directeurs, par les actionnaires de cette Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 1er février 1871, aux bureaux de la Compagnie, No 46 de la rue du Camp, de midi à 2 heures de l'après-midi.

D. POCHELU, Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1871.

A UNE élection qui a eu lieu le LUNDI, 16 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs, pour l'année:

CARL KOHN,
H. W. FARLEY,
LÉON GODCHAUX,
JNO. PHELPS,
THÉO. HILLMAN,
E. F. LAVILLEBEUVRE,
WALTER PUGH,
F. VAN BENTHUYSEN,
M. M. SIMPSON.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. CARL KOHN a été élu Président, à l'unanimité.

GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, ce 21 janvier 1871.

A UNE réunion spéciale des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 19 courant, un dividende semi-annuel de cinq (5) pour cent a été déclaré payable aux actionnaires [illegible] à partir du 14 février 1871.

P. TISNE Jr, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Nlle-Orléans, 26 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de sept directeurs, par les actionnaires de cette compagnie, aura lieu le LUNDI, 6 FÉVRIER 18 1, aux bureaux de la compagnie, encoignure Laharpe et White, de 10 heures à 2 heures de l'après-midi.

P. TISNÉ, Jr, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1871.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent, qui sera payé aux Actionnaires à partir du 14 du courant.

GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Lne, 14 janvier 1871.

A partir du 1er février prochain, les chars du fret de ce chemin cesseront de faire le service.

J. M. REID, Surintendant.

Bureaux de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans.

Rue de l'Union, 12.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1871.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la section 4 de l'acte No 162 de la Législature, avis est donné que les livres pour la souscription des deux mille actions formant le capital de cette Compagnie seront ouverts et mis à la disposition du public, dans les bureaux de la dite Compagnie, à dater du 16 janvier 1871, pendant quatre-vingt-dix jours.

Les actions sont de cent piastres payables comptant, au moment de la souscription.

J. C. GOLDING, Secrétaire.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1871.

LUNDI, 9 du courant, à une élection par les actionnaires de cette Banque, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus Directeurs, pour l'année:

Charles Cavaroc,	C. de Ruyter,
E. F. Mioton,	P. S. Wiltz,
Antoine Lanata,	U. Marinoni,
L. M. Avendaño,	F. E. Bernard,
S. Cambon,	F. R. Fleitas,
L. Bassot,	E. K. Converse.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. CAVAROC a été réélu Président, à l'unanimité.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District,

No 9 RUE DE L'ESPLANADE

LES contribuables du Troisième District sont notifiés que je suis prêt à collecter les Taxes d'Etat pour 1870 et les Licences pour 1871, maintenant dues.

J. B. CLAY, Collecteur.

Bureau de la Compagnie du City Railroad de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1871.

A une Assemblée du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux Actionnaires à partir du 16 du courant.

WM. F. SINNOTT, Secrétaire.

Banque Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1871.

A L'ÉLECTION annuelle qui a eu lieu le 2 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Banque, pour l'année:

E. H. Summers,	Andrew Stewart,
W. E. Seymour,	Sigmund Katz,
Geo. W. Hynson,	M. A. de Lizardi,
Geo. L. Clapp,	Rich'd Flower,
E. Newman,	L. H. Gardner,
T. H. Hunt,	C. M. Soria.
E. J. West,	

Et, le 4 du courant, à une réunion de la Direction, M. E. H. Summers a été réélu Président, à l'unanimité.

CHAS. FAURIE Jr, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1870.

DANS une assemblée extraordinaire du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de huit pour cent. Le dit dividende sera payé aux porteurs d'actions à dater du 12 janvier prochain.

N. AUGUSTIN, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Gaz d'éclairage de la Nouvelle-Orléans.

31 décembre 1870.

LE Conseil des Directeurs, dans une assemblée tenue le 21 du courant, a voté la résolution suivante:

[illegible]

WM. A. BROWN, Trésorier.

Association pour l'érection d'un Monument Commémoratif Robert E. Lee.

[illegible]

J. PURSLEIR,
EDOUARD BARNETT,
H. T. DUCROS.

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPÉRA.

M. CALABRESI.......Directeur.

Dimanche, 29 Janvier 1871.

MATINÉE à midi précis (Salle Fermée)

SI J'ÉTAIS ROI.

Opéra en 3 actes, d'Adam.

Les portes seront ouvertes, pour la Matinée, à onze heures.

[illegible] représentation de GUIL[LAUME TELL] Deuxième représentation de M. LEFRANC,

GUILLAUME TELL

Grand opéra en 4 actes de Rossini.

[illegible]

Académie de Musique.

[illegible]

Dernière semaine de l'engagement de [illegible] WESTERN [illegible]

Lundi soir, 30 Janvier 1871,

Première représentation de sa nouvelle pièce, CARLOTTA. CARLOTTA.

Dans laquelle figurent de vrais chevaux.

Mardi—CARLOTTA.
Mercredi—CHILD STEALER.
Jeudi—OLIVER TWIST.
Vendredi—Bénéfice d'adieu, EAST LYNNE.
Samedi, à midi—CARLOTTA.

Voir les petites affiches.

MUSÉE CRESCENT CITY,

Aux Nos 46 et 50 de la Rue St-Charles.

On y voit un grand nombre

—de—

MERVEILLES VIVANTES,

Des Animaux, des Tableaux rares, et 100,000 curiosités.

—Et toutes les parties du monde—

Un seul prix d'entrée.

Le Musée est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Théâtre de l'Opéra.

MERCREDI, 8 FÉVRIER 1871,

GRAND BAL

Donné au Bénéfice des Victimes de la Guerre en France.

COMITÉ EXÉCUTIF.
—PRÉSIDENT—
D. A. CHAFFRAIX Esq.

COMITÉ D'INVITATIONS.
MM. les Vice-Présidents.
G. W. Dunbar Esq., chairman.

L. E. Forstall	Henry Peychaud
Carl Kohn	J. M. Sandhoff
Henry Rice	L. F. Généres
Jules Aldigé	W. S. Shreveportre
Jos. Elliott	Paul Fourchy
Alb. Baldwin	

Les listes de souscription pour le GRAND BAL qui doit être donné à l'Opéra, le 8 février, sont déposées aux bureaux des Messieurs dont les noms suivent:

A. Rochereau, 17, rue St-Louis.
C. Cavaroc, Banque de la Nlle-Orléans.
D. A. Chaffraix, rue de la Douane.
Jules Aldigé, 49, Carondelet.
Auguste Rohn, 3, Carondelet.
Victor Meignan, 24, rue Bienville.
W. A. Shreveportre, 116, rue Poydras.
L. F. Généres, 109, rue de la Douane.
M. A. de Lizardi, 22, rue Carondelet.
Numa Olivier, 25, rue Bienville.
G. W. Nott, Compagnie d'Assurance des Marchands, rue du Canal.
P. Gueydan, 41, rue Vieille-Levée.
G. W. Barrière, rue du Canal.
C. H. Slocomb, rue du Canal.
Paul Fourchy, Compagnie d'Assurance des Marchands, rue du Canal.
Henry Peychaud, Compagnie d'Assurance Hope, rue du Camp.
Numa Dufour, bureaux de l'Abeille.
G. P. Blanchard, 47, Vieille-Levée.
Alex. Marks, 44, rue Chartres.
Ch. A. Maurian, 100, rue de la Douane.
L. Vallon, 162, rue de la Douane.
J. Dupré, 30, rue Carondelet.
P. Badelot, coin des rues Levée et Quartier.
M. de Gas, 108, rue Commune.
L. Ed. Forstall, Gallier's Court, No 2.

Souscriptions:
DIX PIASTRES.

Messieurs les souscripteurs qui désirent des invitations pour dames sont priés d'envoyer leurs demandes, le plus tôt possible, en donnant l'adresse de leurs invités [illegible]

Toutes les demandes devront être soumises à l'approbation du comité.

Tout souscripteur aura droit à deux invitations pour dames [illegible]

Toutes les cartes de souscription seront personnelles.

Les cartes et les lettres d'invitation seront distribuées à partir du premier février.

Par ordre du comité,

A. GUILLEMET,
Secrétaire et Trésorier.

MARDI GRAS.

Grand Bal Paré et Masqué

—DE LA—

Société choisie des Jeunes Gens.

SALLE DES ODD FELLOWS.

Mardi, 21 Février 1871.

—DIRECTEURS—

Thomas Taquino,	John O. Guerin,
F. N. Benechi,	Aristide L. Tissot,
J. S. Landry,	Paul Lacoste,
A. Roubion,	Geo. Adolphe Mollier,
Louis Kuntz,	W. M. Evans,
M. Bannister,	E. R. Hagan,
D. W. C. Peck,	C. Wetenhaar, Jr.,
J. Bradford Williams,	William K. Fitzgerald.

Prix de la Souscription..........cinq piastres.

Les Messieurs qui désirent souscrire à ce Bal sont invités à s'adresser au bureau du secrétaire, entrée par le passage qui mène dans les salles de loges, à "Odd Fellows Hall", ou à C. Wetenhaar Jr., No 36 de la rue Toulouse.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être remises au Secrétaire, avec les noms et les résidences écrits en plein.

Les billets de souscripteurs et les invitations de dames ne pouvant, dans aucun cas, être transférés.

Bals Masqués

—A—

L'HOTEL ST-LOUIS.

UNE série de six grands bals parés et masqués aura donnée, dans la vaste salle de l'Hôtel St-Louis, comme suit:

Le SAMEDI, 28 janvier,
Le SAMEDI, 11 février,
Le MARDI-GRAS, 21 février,
A LA MI-CARÊME, [illegible]

Ces bals seront la suite des grands bals donnés, chaque année, au Théâtre de l'Opéra, où l'ordre et le décorum les a rendus si justement populaires.

Le magnifique corps de musiciens de Jaeger a été engagé pour toute la série.

L'entrée de la salle du bal est par la rue Royale, juste au-dessous de l'encoignure St-Louis.

Les portes s'ouvriront à 8 heures du soir et les bals commenceront à 10 heures.

Prix du billet—Pour les messieurs, $2.—Pour les dames, gratis.

On peut se procurer des billets, le soir de chaque bal, à la porte, ou à la confiserie Dumonteil, coin Canal et Bourbon.

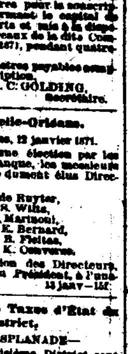

Costumes, Dominos,
Etc., Etc.,
Pour Bals et Soirées.

Mme GROUX,

98.....CONTI.....98.

Costumière de l'Opéra, a TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grande soins.

PRIX MODÉRÉS.

Premier magasin en venant par la rue Dauphine.

C. MEHLE & CO.

CHRIS. MEHLE, R. C. STEINBECK et J. DONALDSON,

Négociants Commissionnaires

POUR LA VENTE DE BESTIAUX,

Au Stock Landing, Nlle-Orléans.

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Panier à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, etc.

Aux Nos 300 et 302 de la rue de Chartres,
Nlle-Orléans.

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois.

VOICI le moment où les planteurs, les négociants, les fabricants, les personnes qui tiennent maison, etc., devront s'adresser à ceux qui sont à même de leur procurer de bons travailleurs, artisans et domestiques chinois. S'adresser aux bureaux de la Compagnie d'Émigration Chinoise, No 26 de la rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, au premier—bureau devant. Succursales à Hong-Kong, en Chine, et à San Francisco, Californie.

GUANO PÉLICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très-supérieur [illegible]

HIKES & OWEN,
Agents Généraux pour les ventes,
New Orleans Sanitary and Fertilizing Co.,
No 12 rue Carondelet.

Propriétés à vendre et à louer.

A VENDRE,

L'HABITATION [illegible]

[illegible]

L. BERTON,
No 301, rue Dauphine.

ou Boîte 2,12, Poste office, N. O.

A louer, de suite,

Deux grandes maisons, situées rue Royale, Nos 69 et 71.

S'adresser chez [illegible] MEUNIER, [illegible]

A Vendre.

UNE MAISON formant l'encoignure des rues Chartres et Kerlerec, [illegible]

[illegible]

LOTERIE

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Lôterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

50,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - $50,000

CLASSE B.

Tirage, le SAMEDI, 11 fév. 1871, à la Nlle-Orléans,
HOWARD, SIMMONS & Co.......Contractants

—PLAN—

50,000 billets—Prix des billets: $10 [illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste en enregistrant votre lettre.

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

Nos 98....RUE DU CANAL....Nos 98 et Nos 212, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,

LINGE DE DESSOUS,

CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés, [illegible] coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, [illegible] élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

La Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1871.

La Société en commandite existant entre les soussignés [illegible] QUEYROUZE [illegible]

LÉON QUEYROUZE,
C. ROIS,
J. AVET, en commandite.

La Española,

FABRICA DE CIGARROS.

24 [illegible] Calle de Vieja-Levée [illegible] 24

Entre las Felipe y Dumaine.

[illegible] SOMBREROS [illegible]

M. A. VEGA.

CAZAUX & VERGNOLE,

72.......VIEILLE-LEVÉE.......72

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquino, [illegible] Crème de Menthe, Fruits à l'eau de vie [illegible]

Avis d'Association.

A PARTIR de ce jour, 1er janvier 1871, M. VICTOR PRADOS est associé à notre maison de commerce. La raison sociale de la dite maison continuera la même que par le passé.

Vos Brothers.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1870.

Société Commerciale.

M. CARL STOCKMEYER, Junior, est associé à mes affaires, à dater du 1er de ce jour. En conséquence la raison sociale de la maison sera

ED. F. STOCKMEYER & CO.

ED. F. STOCKMEYER.

JAMES JACKSON, Successeur de Jackson & Manson.

D. M. KILPATRICK, W. D. HENDERSON, [illegible]

Jackson, Kilpatrick & Henderson,

Importateurs et Marchands de Sel,

Aux Nos 3, de la rue Tchoupitoulas, à de la Nlle Levée, 44, 46 et 48 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans, Lne.

PROPRIÉTAIRES des Entrepôts de Sel du Fleuve. Ils prennent les marques en consignation, de droits payés ou non payés.

Société Commerciale.

MR. H. J. RIVET est associé à mes affaires à dater du 1er janvier. En conséquence, la raison sociale de la maison sera

E. MONTEUSE & CIE.

E. MONTEUSE.

Nlle-Orléans, ce 4 janvier 1871.

FRANK HYDE. ALBERT PAUL

ALBERT PAUL & CO.,

ENCANTEURS,

Au No 47 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville, Nouvelle-Orléans.

Se chargent de la vente de propriétés foncières, marchandises, meubles, et font les ventes du dehors.

Mme THIERRY,

Coin Bayou et Bourbon,

Invite les amateurs de CAMÉLIAS à venir visiter sa serre, où ils trouveront un assortiment complet en FLEURS.

Les ordres pour BOUQUETS de mariage et autres seront remplis avec soin. Mme THIERRY se charge des DÉCORATIONS en fleurs pour appartements.

A VENDRE—Un assortiment de PLANTES de choix.

RÉFÉRENCE: Maison Mangé, rue du Canal.

Les ordres peuvent être envoyés par la poste, ou [illegible]

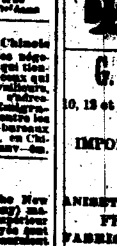

COSTUMES,

Masques et Dominos,

POUR BALS ET SOIRÉES

Mme ALABAU,

91.....CONTI.....91

Vient de recevoir, par le dernier steamer, un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos, brodés en lamées, confectionnés par le premier costumier de Paris. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les prix.

Ne vous trompez pas de maison.

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14....RUE St-LOUIS....10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

de toute espèce de

LIQUEURS FRANÇAISES,

ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO,

FIGUES DE LA LOUISIANE.

FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible] pour le Feutre à Toits, à l'Exposition [illegible]

[illegible] octobre 1869 et 27 mai 1870,

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Bitumineux)

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

[illegible]

J. G. LINDSAM & Co, agents, [illegible]

JULIUS LOEFFLER,

PROCUREUR ET MARCHAND

[illegible]

186......RUE DE CHARTRES......186

(entre les rues St-Louis et Toulouse.)

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Liqueurs, &c., &c.

[illegible] ST-LOUIS STREET, [illegible]

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie "HOME" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Conformément aux stipulations de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signés par-devant moi, ce 16 janvier 1871.

ANDREW HERO, Jr,
Notaire Public.

AVIS.

Les Directeurs, à une assemblée qui a eu lieu le 10 janvier 1871, ont adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes:

RÉSOLU: que SIX pour cent d'intérêt sur tous les certificats de profit, [illegible]

[illegible]

ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERRINE, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Delord.
(Autrefois rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.........Directeur.

—Fabricants de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A SCIER [illegible]

Collège Commercial de St-Stanislas

A LA BAIE ST. LOUIS.

CE COLLÈGE, conduit [illegible]

[illegible]

SUCRE EN GLACE.

Willoz & Rostand,

[illegible]

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ ayant acheté le fond du Magasin de [illegible]

AUGUSTE CANON.

Field & Bell,

Marchands en gros et en détail de CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL COAL, [illegible]

P. & R. DE VERGES

MARCHANDS DE

Charbon,

ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.

Nos. 176 Rue Gravier et 80 Rue Desplaines

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

[illegible]

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles

Sous la direction de

Mme PORTIER,

Ancienne Institution BAQUIÉ.

[illegible]......CHEMIN DU BAYOU......[illegible]

Près Claiborne.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 193, rue Dauphine, entre Dumaine et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements se procurer des prospectus à l'établissement.

Les classes seront reprises le 1er septembre.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)

BATON ROUGE, LOUISIANE.

[illegible]

Médicaments.

Le Meilleur Sirop du Monde

CONTRE LE RHUME

Est celui qui est à la fois efficace, agréable et bon marché.

Le SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de [illegible]

[illegible]

P. F. DUCONGÉ, Propriétaire,
25 rue de Chartres.

A vendre par Wheelock, Finlay & Co., Reil, Reese & Co; E. J. Hart & Co., Frederichson & Hartte; L. Marchand; M. Cortina; M. Gavranos; [illegible]

BAUME PECTORAL

AUX NAVETS INDIENS

Le Baume Pectoral aux navets indiens [illegible]

Préparé et à vendre par

D. LAPLACE,

235 et 236, rue des Champs-Elysées.

A vendre, en gros, chez E. J. HART & Co., et les principaux droguistes. [illegible]

DIPLOME D'HONNEUR

décerné à la Grande Exposition d'Alsace, Allemagne, en 1868.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR

A. A. PEYCHAUD.

CET Amer, le premier à prendre part au [illegible]

[illegible]

E. BONNIEAU, Droguiste, coin Canal et Chartres.

Remèdes du Dr Richau

[illegible]

LE BAUME No 1 DU Dr RICHAU guérit radicalement [illegible]

LE BAUME No 2 DU Dr RICHAU guérit les affections [illegible]

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement [illegible]

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit [illegible]

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9. [illegible] RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, [illegible]

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, coin des rues Magazine et Natchez.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, trois maisons après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant [illegible]

DENTISTE — CONSULTATIONS.

J. S. KNAPP, chirurgien dentiste, au No 14 de la rue Baronne, près Canal [illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. CHS. MERMILLOD, chirurgien dentiste [illegible]

Préservez vos dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
130.......RUE DU CANAL.......130

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—JANVIER 1871.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, toutes autres personnes [illegible]

B—Blitz E. T.
B—Bernard Célestin.
[illegible]
L—Lafargue Jn. Pre.
M—Mercadit Jn. Pr. ou fem
Menis Ste. Jean.

Le Chancelier du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours des dimanches exceptés de dix heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

COMPAGNIE MOUND CITY

d'Assurance Mutuelle de la Vie,

DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCAL, 1[illegible]

JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. KEYS, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. H. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James H. Lucas,
L. A. Holah,	T. A. Russell,
A. M. Britton,	James Lupe,
A. E. Jourdan,	J. M. Harvey,

A. M. Whitcomb.

Agence en Louisiane—No 26, Carondelet.

AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:

C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
E. B. SUMMERS, Secrétaire et agent d'Etat.

MÉDECINS-INSPECTEURS:

J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

[illegible]

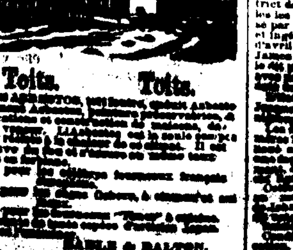

Toits. Toits.

TOITS ASPHALTES, [illegible]

[illegible]

MARLE & DALTON,
[illegible]

MEHLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,

[illegible]

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

Nos 30 à 32 Nlle-Levée,
Aile de Bienville

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs. J. [illegible]

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible]DI, sept février 1871, à 12 heures M. P. M. aux [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame Veuve DUNNING vs JUSTUS MARSHALL.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,456—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier de février 1871, à midi, bon sur A. M. en mon entrepôt, No 74, rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. F. Borene vs Sieur et Dame Jules Monier.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 7,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre février 1871, à 4 1/2 heures P. M., à mon entrepôt No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JULES CASSARD vs. MICHEL A. PEYROUX.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,902. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Thos. L. Maxwell, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt-cinq février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

F. B. KING vs. EMILIE C. O. McMILLEN.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre (aujourd'hui Franklin), Hevia (aujourd'hui Lafayette), St-Paul (aujourd'hui Liberty) et Poydras.

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve CATHERINE NESBLY vs ALEX NORTON

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 5,450—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, du Camp, Lafayette et du Magasin, [illegible]

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Charles F. Cleveland et als vs Gust. von Forster.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,251—En vertu d'un writ [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THEODORE BAILLY BLANCHARD Jr vs la dame CHRISTINE GIBBERT, veuve de FRANZ STUBENRAUCH, aujourd'hui épouse de E. HOEFFNER, et E. HOEFFNER.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT—Pour la Paroisse d'Orléans, No 26,763—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit de janvier 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, autrefois Première Municipalité et aujourd'hui Deuxième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LOUIS FREDERIC Jr. vs. WILLIAM S. CROCKETT.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,85—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au bourg Duvergé, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALONZO D. SHELDON vs JAMES C. WALKER.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,507—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville et désignés respectivement par les lettres B et C, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

50 malles Bottes et Congress en cuir.

PAR E. ROGER & CO—E. BARREL, Encanteur—JEUDI, 26 janvier, à 11 heures du matin, à la salle d'encan, coin de la Vieille-Levée.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente.

PAR LOUIS STERN & BROS.

Vente importante à crédit

—DE—

1000 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS., M. Stern, encanteur—VENDREDI, 27 janvier, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu:

1000 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment de bottes kip, grain, veau et buff, brodequins et Bussel kip et wax, guêtres Congress pour hommes, [illegible]

Egalement—Un assortiment de parapluies et de ombrelles.

Ces articles sont frais et, de bonne qualité, arrivent à ce marché et seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Conditions—[illegible]

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, [illegible] du passage de la Bourse—SAMEDI, 28 janvier 1871, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, au coin de la rue de la Verte, dans Champs-Elysées et Français:

12 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler,

1 cheval,
1 jument,
1 charrette à lait,
1 " à provisions.

Les ustensiles de la vacherie, bidons, pèse-laits, etc.

La clientèle qui est d'environ 38 galons correspondant au plus fort acheteur (la condition des clients être indiquée, ce qui sera expliqué au moment de la vente).

Conditions—Jusqu'à $100 comptant: de $100 à $400 à 3 mois, et au dessus de $400, à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Lesquels billets devront être signés comptant.

PAR D. E. MORPHY.

FERS A CERCLES. FERS A CERCLES.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 28 janvier, à midi, à l'entrepôt de MM. Pellet & Co., No 41 rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

200 paquets de fers à cercles, 8-0, 9-0 et 10.

Conditions, comptant.

Toile d'emballage de l'Inde.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu le SAMEDI, 28 janvier, à 10 heures A. M. à l'entrepôt Union, encoignure des rues Tchoupitoulas et Ste-Anne, pour compte de qui il appartiendra—

[illegible] pièces toile d'emballage de l'Inde.

Conditions—Comptant.

Coutellerie, Quincaillerie, Selles, &c.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, le VENDREDI, 3 février, à 10 heures et demie du matin, dans la salle de vente, au premier étage du No 67, rue des Magasins—

Un lot de coutellerie de table et de poche, ciseaux, [illegible]

Coque du Steamer naufragé John Howard.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, le LUNDI, 6 février, à midi, pour compte de qui il appartiendra, au magasin No 67, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez—

La coque du steamer naufragé "John Howard," tel qu'il se trouve au débarcadère à Algiers, en face du wharf de la ligne des steamships de Morgan, où on pourra l'inspecter avant le moment de la vente.

[illegible]

Marchandises sèches, Habillements, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, Encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 3 février, à 10 heures du matin, dans la salle au premier étage du magasin No. 67, rue des Magasins—

300 boîtes. Cotons en tableaux, de Coton,
250 paires de Couvertures,
25 paires de chaussures,
12 dou. Chemises,

Châles, rouges, gris et verts; Flanelle, galons et rubans, ainsi que Calicots noirs, etc.

Conditions—Comptant.

PAR EUGENE TOURNE.

CHAUDIÈRES FRANÇAISES, POELONS, ETC.

Pour compte de qui il appartiendra, de la cargaison du schooner H. P. Russell, délivrés par la barque Glendale.

PAR EUGENE TOURNE.—SAMEDI, 28 janvier 1871, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 4 rue Custom, entre Douane et Bienville,

2 50 ponts chaudières françaises assorties,
1 791 livres fours, poêlons et couvercles.

Conditions, comptant.

Ilet de terre de valeur rue du Canal.

Succession de J. B. ST-AMAND.

PAR EUGENE TOURNE—SAMEDI, 4 février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'encan public [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente péremptoire, à l'encan, de la "Ferme Roger", dans la Paroisse St-Bernard, contenant 180 acres de terre de choix, améliorée et bien boisée.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place. SAMEDI, 4 février 1871, à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—une propriété connue sous le nom de "Ferme Roger", située dans la paroisse St-Bernard à environ 7 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, faisant face au grand chemin, [illegible]

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par-devant A. J. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Sans limite

16 Terrains de choix pour bâtir.

Dans la partie la plus recherchée de la rue de l'Esplanade,—composant tout l'ilet borné par la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Burgundy et Rocheblave.

Chaque terrain équivaut à un terrain double.

Ce sont réellement les seuls terrains de choix pour bâtir sur cette magnifique Avenue.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place.

SAMEDI, 4 février 1871, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane—sans limite—les propriétés de choix suivantes:

SEIZE TERRAINS POUR BÂTIR, situés dans le Troisième District de cette ville, composant tout l'ilet borné par la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Burgundy, [illegible]

[illegible]

George Porcher vs Michel Conner.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,85—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jas. C. Murphy vs Chs. E. Ruth.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,602—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de février 1871 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Orléans, St-Pierre, Bourbon et Royale, [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

150 lots Marchandises sèches,
300 " Lingerie, Mousseux, &c.,
600 " Notions et Articles de fantaisie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Bureaux, No 4 de la rue de Chartres—VENDREDI, 27 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 lots marchandises sèches assorties.

300 lots lingerie, telle que mouchoirs toile et mouchoirs coton, bonneterie, gants, [illegible]

600 lots notions, articles de fantaisie, porte-monnaie, [illegible]

Conditions à la vente.

PAR G. VALETON.

G. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Nouvelle, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, [illegible]

PAR E. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. J. MONTGOMERY—E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 28 janvier, à 11 heures, à la salle d'encan No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,

—TELS QUE—

[illegible]

PAR G. DE FERIET

Vente positive de l'habitation bien connue sous le nom de "Habitation Keatherley", située dans la paroisse St-Charles, à environ trente-six milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Vente par ordre de "l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane."

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 41 de la rue Royale.—JEUDI, 2 février 1871, à midi, à la Bourse d'encan de la rue Royale, anciennement Banque de la Louisiane, située au coin des rues Royale et Conti, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de vente:

CETTE HABITATION SUCRIÈRE DE PRIX, située dans la paroisse St-Charles, sur la rive gauche du fleuve Mississippi [illegible]

[illegible]

PAR NASH & HODGSON.

VENTE PÉREMPTOIRE.

BELLE RÉSIDENCE DE FAMILLE

—AVEC—

Terrain bien embelli, 90 sur 193 pieds.

Au No 301 de la rue de l'Esplanade.

Dans un quartier des plus charmants.

Long Crédit. Sans Limite.

VENTE A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 10 de la rue Gravier—SAMEDI, 4 février 1871, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—sans réserve ou limites, la propriété ci-dessous décrite:

CETTE PROPRIÉTÉ DE CHOIX, composée de deux terrains [illegible] entre les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Galvez.

[illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de meilleur et les meilleurs crus de vins de choix.

Les déjeuners, Diners, Repas de Noces, etc. y sont servis à la carte. [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 21 janvier 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 HEURES A.M., ET DE 1 A 2 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis, voir les journaux anglais.

A

Angiambre E.	Alaimo Giuseppe
Avelia Raphael	Avenna [illegible]
Artigues Pierre	Angelis Pellegrino

B

Barbera Andrea	Balter Jacques
Bertucci Francesco	Beauregard José
Barraro Vincenzo	Berussi Auguste
[illegible]	[illegible]
Bordenave Pierre	Bianchi Frank

C

Chavarte-Dupuis	Caruna Giuseppe
Thérèse Mme	Cambere Pierre
Chapolin Chas	Cottiaux J.
Cordova Fco	Cusmano Ferd
Corvello Giuseppe	[illegible]

D

De Malz J. Rémi	Del Monte & Antonio
Dourin Paul	Dunat G.

F

Fagnoz Auguste	Faddo Giuseppe
Fanutero Giuseppe	Flumo, monsieur
Fernandez Victoriano	[illegible] Antonio
Fernandes José	

G

Gallo Giuseppe	Gianone Edoardo
Gianoni Vincenzo	Giudice Domenico
Gueydan Jacques	Gilotti Vincenzo

J

Juclan Jean

L

Lazzarade Pascal	Lehmann C Bernard
Lafitte Pierre Mme	Laurent Alphonse
Lutaine Léon	Lossemoffe D.
Léonardo Felice	Lopez Julian
Lujane Chas	

M

Mascari Vincenzo	Marcum Pietro
Marino Giuseppe	Martinez &
Mathé Louis	Menendez Fco
Mazzeni Ferdinand	Molino Pietro

O

Oltè Basile

P

Pauvert F.	Palla Vincenzo
Paulo Salvatore	Pedro A. Celeste
Pello Raffael	Pedro Lucient
Picone Antonino	Pinto Agostino

R

Rando Felice	Rando Pietro
Ramella Giuseppe	Russo, monsieur
Remy J.	Rugiero José
Rosaria Agostino	Rullier Manuel

S

Sagone Raffaele	Salvi Vincenzo
Sinagra Matteo	Scalia Francesco

T

Trigo Manuel	Tamburl Calixto
Torres Manuel B.	Tomasino Giuseppe
Termini Giuseppe	Tronco Cesio

V

Vaccio Francesco	Ventura Giuseppe
Vago Manuel	

Z

Zanar Rosalia Mme

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.